



Déclaration de la FSU au CHSCTA du Mardi 28 avril 2020

La semaine dernière a une nouvelle fois été marquée par la multiplication d'annonces contradictoires sur la réouverture des établissements scolaires. Celles du premier ministre, hier après-midi à l'assemblée nationale, viennent à nouveau renforcer le trouble au sein de l'éducation nationale. Une véritable cacophonie gouvernementale inacceptable et qui ne rassure personne. L'objectif est désormais clair, le rôle dévolu à l'école est celui d'une garderie des plus jeunes afin de permettre un retour au travail de la population Française.

Une telle désorganisation n'est pas à la hauteur des enjeux sanitaires et éducatifs liés à la réouverture des établissements scolaires. Désorganisation qui se manifeste au niveau académique par les multiples changements de dates concernant la réunion de notre instance.

Plusieurs exemples précis montrent que le déconfinement des écoles doit être traité de manière rigoureuse. Ainsi, au Japon les écoles ferment après une semaine d'ouverture. Une étude de l'institut Pasteur sur un lycée Crépy en Valois (Oise,) montre à quel point les établissements scolaires peuvent être des accélérateurs de la propagation du virus. Plus inacceptable encore est la parution publique si tardive de l'avis du conseil scientifique indiquant qu'il n'était pas favorable à une réouverture des écoles dès le 11 mai. Pourtant le président de la république avait assuré qu'il s'appuierait sur les avis de ce conseil.

Pour la FSU, la question primordiale à poser n'est pas celle d'une date en particulier mais celle des conditions d'un retour, des personnels et des élèves, qui garantisse le maximum de sécurité et d'hygiène. Et ceci afin de prévenir les risques d'exposition professionnelle et d'éviter que l'École soit le lieu de départ d'une seconde vague de contaminations. Ce préalable sanitaire cadré nationalement n'est pas négociable.

La FSU attend ainsi du ministre un cadre national axé sur 3 points prioritaires :

- La définition d'un cadre sanitaire national applicable sur l'ensemble du territoire.
- La définition en collaboration avec les collectivités d'un cadre nationale sur les questions de distanciation sociale et de respect des gestes barrières les concernant directement : nettoyage des locaux, transport scolaire, restauration scolaire, accueil périscolaire avant et après la classe, mise à disposition de locaux supplémentaires pour un dédoublement des classes...
- La définition des objectifs pédagogique pour cette reprise de 8 semaines maximum.

C'est bien l'employeur madame la Rectrice qui doit s'assurer que toutes les mesures sont réunies pour assurer la santé des personnels et l'hygiène des locaux dans le cadre de vos obligations liées au code du travail et au décret 82-453. Il ne s'agira à aucun moment de se décharger sur les collectivités ou de renvoyer à la responsabilité individuelle des agents.

La FSU insiste sur le fait qu'aucune réunion en présentielle ne doit être proposé aux personnels avant la date du 11 mai.

Si les conditions sanitaires et organisationnelles sont réunies, une semaine devra être laissé aux établissements pour se remettre en route et puisse préparer l'accueil des élèves.

Une réunion d'un conseil d'école, HS ou CA selon le type d'établissement ou de service, nous paraît indispensable avant toute reprise des élèves afin d'apprécier la faisabilité des mesures sanitaires demandées.

Tout un ensemble de questions portant sur le fonctionnement au quotidien vous ont été posé en amont de ce CHSCT A et devront trouver réponses avant tout reprise.

Il convient également lors de CHSCT A de préciser quels sont les personnels qui pourront être exempté de reprise (personnels souffrant de pathologie chronique, garde d'enfants) et avec quelles

modalités précises elles pourront valider des autorisations d'absences.

Dans le cadre d'un respect strict des préconisations sanitaires destinées à l'ensemble de la population, la FSU exige que les agent.es de la Fonction publique bénéficient de mesures barrières renforcées, notamment pour celles et ceux qui sont en contact avec du public. Des consignes impératives strictes doivent être élaborées au niveau national et déclinées dans les services en impliquant à tous les niveaux les instances consultatives et particulièrement les CHSCT.

Nous reformulons notre exigence afin que le coronavirus soit systématiquement et automatiquement reconnue comme maladie professionnelle pour les personnels de l'éducation nationale.

La FSU tient enfin, à souligner le rôle essentiel des CHSCT qui sont plus que jamais indispensables-et dont la disparition reste programmée. Cette instance a permis la diffusion d'une culture de la santé au travail qui doit être encore étendue et renforcée. Nous appelons à ce que le rôle des CHSCT soit enfin reconnu et rappelons notre opposition à leur dilution dans une grande instance qui absorberait tous les champs de compétences, au risque de revenir à la marginalisation de la santé au travail que nous connaissions avant leur instauration dans la Fonction publique.

Pour finir la FSU continue d'exiger des consignes sanitaires strictes pour protéger les collègues, les élèves et les familles.

Dans l'immédiat, les garanties sanitaires ne sont pas satisfaites et les conditions ne sont pas réunies pour une réouverture le 11 mai. L'élaboration des conditions d'une éventuelle reprise doit répondre prioritairement aux exigences de sécurité sanitaire, respecter l'expertise pédagogique des personnels et leur temps de travail.

La FSU rappelle plus que jamais que c'est au travail de s'adapter à l'homme et non l'inverse